

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION 2025-09-70**

**OBJET : DENOMINATION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage : 18 septembre 2025

En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

**Etaient présents** : Fabrice JACOB, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Christian PETITFRERE à Joël TRANVOUEZ  
Monique BRONEC à Danièle LE CALVEZ  
Céline SENECHAL à Catherine ANDRIEUX  
Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE  
Marie FOURN à Eliane PICART

**Monsieur Claude SEGALEN a été nommé secrétaire de séance.**

## DENOMINATION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

En vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du Conseil municipal.

Avec pour objectif de faciliter l'identification des équipements communaux (signalétique, plans, site internet), il est proposé au Conseil municipal de retenir une nomenclature cohérente à l'échelle de la Ville pour désigner les différents équipements municipaux comme suit :

Un 1<sup>er</sup> niveau par lieu-dit :                   **COMPLEXE** de «XXX» si plusieurs bâtiments  
 Un 2<sup>e</sup> niveau par bâtiment :               **ESPACE** «XXX» si plusieurs salles  
 Un 3<sup>e</sup> niveau par salle :                   **SALLE** numérotation ou nom

Ce type de « hiérarchisation » tend à s'appliquer à tous les sites où se situent des équipements municipaux mis à disposition des associations de la ville ou des particuliers et permet également de mettre à jour les dénominations historiques d'usage.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de désigner les équipements suivants :

<b>COMPLEXE DE KERCOCO</b>	ESPACE Jean Kergoat	Salle 1 Salle 2 Salle 3
	ESPACE Europe	Salle de sports de combat Salle Barsbütell Salle omnisport Salle Callington Boulodrome SSVA <b>Salle Robert Schuman</b>
	Stade Eric Lamour	Tribune Gérard Botquelen Vestiaires
	<b>ESPACE Plijadur</b>	Salle 1 Salle 2
		Salle Jean Monnet
<b>COMPLEXE DU MOULIN NEUF</b>		Piste de BMX
	HALLE DU MOULIN NEUF	<b>Halle</b> <b>Salle 1</b> <b>Salle 2</b> (modulable) <b>Salle 3</b> <b>Salle 4</b> (archers)
		Pas de tir
		Vélodrome
	Complexe Tennis - Padel	

		Boulodrome
	ESPACE Yves Kerjean	<b>Salle 1 (mutualisée)</b>
		<b>Salle 2</b>
		<b>Salle 3</b>
<b>COMPLEXE DE KERLAURENT</b>	Stade de football	
	<b>ESPACE KERLAURENT</b>	<b>Salle 1 (Omnisport)</b> <b>Salle 2 (Grande poly)</b> <b>Salle 3 (Petite poly)</b> <b>Salle 4 (modulaire)</b>
	<b>SALLE DU DOUVEZ</b>	<b>Salle 1</b>
		<b>Salle 2</b>
<b>L'ALIZE</b>	Salle de spectacle	Salle A
		Salle B
		Salle C
		<b>Espace convivialité</b>
		<b>Loges</b>
		<b>Salle Théâtre</b>
	<b>ESPACE Musique</b>	<b>Studio</b>
		<b>Salle 1</b>
<b>Salle 2</b>		
<b>Salle 3</b>		

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les dénominations des équipements municipaux tels que présentés ci-dessus.

**Avis des commissions :**

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
 A GUIPAVAS, LE 25 SEPTEMBRE 2025

Le Maire,  
 Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,  
 Claude SEGALEN

